

Nous avons vu que François Charles (3) était marié deux fois : avec une Klein de Bascharage (4 enfants) et avec Marie Madeleine d'Oberhausen (2 enfants : Jean François et Anne Louise).

Il faut donc supposer que Philippe Charles I<sup>\*)</sup>, Jean Henri, Jean George et Marie Elisabeth de qui il va être question, étaient les enfants issus du premier lit.

JEAN GEORGE, gentilhomme de Kolbach, lieutenant au service de Bavière, était en 1742, avec son frère Jean Henri et sa sœur Marie Elisabeth, membre de la Confrérie de l'Invocation de St-Donat à Arlon.<sup>76)</sup>

Comme il ressort d'un rapport des Etats du 9-11-1759 dans lequel il est insisté sur les sacrifices que se sont imposés de nombreuses familles luxembourgeoises pour faire servir leurs fils dans l'armée, le chevalier de Pfortzheim, à ce moment, avait quitté la cavalerie pour entrer dans l'infanterie impériale. Sauf erreur, c'est lui le de Pfortzheim qui figurait en qualité de lieutenant au régiment de Saint-Ignon Dragons sur la liste des officiers luxembourgeois au service de la souveraine; établie le 9-12-1759.

Sept ans plus tard, lors de l'établissement du Cadastre, il est encore une fois question de Jean George qui était capitaine au régiment de Gaisrugg.<sup>77)</sup>

MARIE ELISABETH, que nous avons vue en 1742 membre de la Confrérie de l'Invocation de St-Donat d'Arlon, demeurait en cette ville en 1766. D'après le Cadastre de Marie-Thérèse, elle se partageait avec ses frères Jean-Henri et Jean-Georges les trois quarts d'un « journal » de près à Differdange, estimés à 78 écus, 5 escalins, 1 1/2 denier.<sup>78)</sup>

JEAN HENRI,\*\*) que le Cadastre de 1766 cite comme capitaine et prévôt à Durbuy, habitait le Châtelet et était membre des Etats.

En cette dernière qualité, il vota en 1754 pour le subside de 200.000 francs pour 1755 et contresigna l'importante requête adressée le 12-12-1754 à Charles de Lorraine dans laquelle les Etats demandent la réforme du Conseil Provincial et son changement en Cour souveraine.<sup>79)</sup> \*\*\*)

A la même date les Etats « exposent au Gouverneur Général que des Luxembourgeois avaient toujours occupé des emplois aux « consaux » des Pays-Bas, puisque les droits du souverain dans leur Province ne pouvaient être sauvegardés que par des conseillers connaissant des droits et les institutions de leur pays ». Deux jours plus tard les Etats soumettent au Conseil Privé et à la Chambre des Comptes leurs propositions quant à la nomination de Luxembourgeois en qualité de Conseillers au Conseil des Finances.<sup>80)</sup>

\*) A moins que Philippe-Charles ne fût fils de Louis-Charles de Pfortzheim-Koller !

\*\*\*) F. Pirotte (Durbuy, Ann. I. A. Arlon, t. XCIX, 1968, p. 183) lui donne les prénoms de J. HONORE

\*\*\*\*) Rappelons que la réforme qui devait en premier lieu supprimer le recours au Grand Conseil de Malines, ne se fit que sous l'impulsion de Joseph II en 1784.